



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	: Sika® Aktivator-317
Autres moyens d'identification	: Donnée non disponible
Nom de la compagnie	: Sika Canada Inc. 601, avenue Delmar Pointe-Claire, QC H9R 4A9 Canada www.sika.ca
Téléphone	: (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452
Adresse de courrier électronique	: ehs@ca.sika.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	: (24/7 – International et Local) Service en anglais : +1 866 519 4752 Service en français : +1 760 476 3961 Code d'accès 3E GIR : 17138
Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation	: Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables	: Catégorie 2
Dommmages oculaires graves	: Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

Donnée non disponible

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Classification	Concentration (% w/w)
éthanol	64-17-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2A; H319	>= 65 - <= 85
acide acétique	64-19-7	Flam. Liq. 3; H226	>= 1 - <= 3



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

tétrabutanolate de titane	5593-70-4	Skin Corr. 1A; H314 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335, H336	>= 1 - <= 3
bis(triméthoxysilylpropyl)amine	82985-35-1	Eye Dam. 1; H318	>= 1 - <= 3

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Retirez les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Aucun effet important ou danger critique connu.
Lacrymation excessive
Provoque de graves lésions des yeux.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Mousse



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

	Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO ₂) Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique d'extinction
Moyens d'extinction inadéquats	: Jet d'eau
Produits de combustion dangereux	: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
Autres informations	: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'allumage. Refusez l'accès aux personnes non protégées. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit pénètre dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection	: Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
--------------------------------	---



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

contre l'incendie et l'explosion		Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.
Conditions de stockage sûres	:	Garder dans le contenant original. Entreposer dans un endroit frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker conformément à la réglementation locale.
Matières à éviter	:	Produits explosifs Agents d'oxydation Gaz toxiques Liquides toxiques

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
éthanol	64-17-5	TWA	1,000 ppm 1,880 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	1,000 ppm	CA BC OEL
		VECD	1,000 ppm	CA QC OEL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m ³	CA AB OEL



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

		STEL	15 ppm 37 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		STEL	15 ppm	CA BC OEL
		VEMP	10 ppm 25 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	15 ppm 37 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH
		STEL	15 ppm	ACGIH

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
butan-1-ol	71-36-3	TWA	20 ppm 60 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	15 ppm	CA BC OEL
		C	30 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
methanol	67-56-1	TWA	200 ppm 262 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	250 ppm 328 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	200 ppm	CA BC OEL
		STEL	250 ppm	CA BC OEL
		VEMP	200 ppm 262 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	250 ppm 328 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	250 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique

: L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.
Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purifi-



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

cateur d'air ou à adduction d' air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| Protection des mains | : | Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques. |
| Protection des yeux | : | Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées. |
| Protection de la peau et du corps | : | Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. |
| Mesures d'hygiène | : | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.
N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.
Se laver à fond après manipulation. |

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | | |
|---|---|--|
| Aspect | : | liquide |
| Couleur | : | clair
jaune pâle |
| Odeur | : | aromatique |
| Seuil de l'odeur | : | Donnée non disponible |
| pH | : | env. 5.7 (20 °C (68 °F))
Concentration: 100 % |
| Point/ intervalle de fusion /
Point de congélation | : | Donnée non disponible |



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	env. 22 °C (72 °F) (Méthode: vase clos)
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	15 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	3.5 %(V)
Pression de vapeur	:	58 hPa
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 0.85 g/cm ³ (20 °C (68 °F))
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	env. 2 mPa,s (20 °C (68 °F))
Viscosité, cinématique	:	< 20.5 mm ² /s (40 °C (104 °F))
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Taille des particules	:	Donnée non disponible
Distribution de la taille des particules	:	Donnée non disponible
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	:	685 g/l Material VOC as a Low Solids Adhesive Primer



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	: butane-1-ol méthanol

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables et symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation	Route probable d'exposition.
Yeux	Voie d'exposition probable par contact accidentel.
Peau	Voie principale d'exposition par contact direct.
Ingestion	Donnée non disponible

Effets retardés, immédiats et chroniques

Exposition à court terme

Effets immédiats	Donnée non disponible
Effets retardés	Donnée non disponible

Exposition à long terme

Effets immédiats	Donnée non disponible
Effets retardés	Donnée non disponible

Toxicité aiguë

Non classifié à cause de données insuffisantes.



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

Composants:

bis(triméthoxysilylpropyl)amine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 3,780 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 11,865 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Cancérogénécité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

STOT - exposition unique

Non classifié à cause de données insuffisantes.

STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

tétrabutanolate de titane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 1,825 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1,300 mg/l
Durée d'exposition: 48 h



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

Toxicité pour les : CE50: 225 mg/l
algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 96 h

bis(triméthoxysilylpropyl)amine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
les autres invertébrés aqua- Durée d'exposition: 48 h
tiques

Toxicité pour les : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100
algues/plantes aquatiques mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce
plémentaire produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précau-
tions d'usage.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur
écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les
égouts et cet conduits d'évacuation.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-
produits devra en permanence respecter les exigences lé-
gales en matière de protection de l'environnement et de mise
au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les
autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une instal-
lation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-
nation ou recyclage.



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 1170
Nom d'expédition	: Ethyl alcohol solution
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 364
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 353

Code IMDG

No. UN	: UN 1170
Nom d'expédition	: ETHYL ALCOHOL SOLUTION
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, S-D
Polluant marin	: non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	: UN 1170
Nom d'expédition	: ETHYL ALCOHOL SOLUTION
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 3
Code ERG	: 127
Polluant marin	: non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
ADR	:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	:	Chemical Abstracts Service
DNEL	:	Derived no-effect level
EC50	:	Half maximal effective concentration
GHS	:	Globally Harmonized System
IATA	:	International Air Transport Association
IMDG	:	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	:	Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	:	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	:	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	:	Occupational Exposure Limit
PBT	:	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	:	Predicted no effect concentration
REACH	:	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	:	Substances of Very High Concern
vPvB	:	Very persistent and very bioaccumulative



Sika® Aktivator-317

Date de révision 07/15/2026

Date d'impression 07/15/2026

Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Date de révision : 07/15/2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

Personne qui a préparé la FDS : R & D de Sika Canada Inc.

Numéro de produit : 913,517

CA / 3F